

# Conseil de bassin du lac Saint-Augustin (CBLSA)

## ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA REVITALISATION DU LAC SAINT-AUGUSTIN

*La revitalisation, c'est de redonner de la vitalité au lac, par l'amélioration de sa santé environnementale et par sa mise en valeur.*

1. **Élimination des branchements** d'égouts sanitaires et pluviaux non conformes qui entraînent des coliformes fécaux au lac, notamment au secteur sud, dont le quartier qui alimente le marais épurateur de l'Artimon
2. **Restauration des deux marais épurateurs** qui sont actuellement non fonctionnels à épurer les eaux pluviales
3. **Réduction de l'usage des sels de déglçage** afin de diminuer les apports en chlorures au lac
  - a) Autoroute Félix-Leclerc avec le MTQ
  - b) Réseau routier municipal et
  - c) Propriétés privées avec les citoyens
4. **Réduction de l'usage des engrais contenant du phosphore**, notamment ceux utilisés pour l'entretien de pelouse et les engrais de ferme
5. **Conservation et mise en valeur des deux milieux** humides situés aux deux extrémités du lac
  - a) Pointe nord-est du LSA : Acquisition de terrain et transformation en parc thématique sur les milieux humides et
  - b) Secteur sud-ouest : Mise en valeur par l'implantation de sentiers thématiques se connectant au secteur nord du lac)
6. **Interventions dans les ruisseaux tributaires** afin de réduire l'érosion du sol et les apports en sédiments au lac (stabilisation et végétalisation des rives, barrières à sédiments, entretien du tiers inférieur)
7. **Révision du plan d'urbanisme des Villes** pour tenir compte des enjeux particuliers liés au lac et à la conservation des milieux naturels dans l'aménagement du territoire
8. **Implantation de mesures favorisant l'infiltration des eaux de pluie dans le sol** plutôt que le ruissellement, sur les terrains publics et privés (Conservation du couvert forestier et boisé, reboisement, interdiction de tondre les fossés routiers, aménagement de noues végétalisées, de bassin de rétention, de jardins pluviaux et végétalisation des rives)
9. **Évaluation des interventions potentielles dans le lac lui-même** afin d'identifier la meilleure option visant l'amélioration de la qualité de l'eau du lac et la réduction de ses sédiments (Phoslock, bioremédiation, pompage des sédiments, effet chasse d'eau)
10. **Lutte contre les plantes exotiques envahissantes (PEE)** afin de préserver la biodiversité
  - a) Mise en place d'actions reconnues visant le contrôle des PEE terrestres
  - b) Réflexion quant à la pertinence d'intervenir dans le lac pour réduire le myriophylle à épis)
11. **Implantation d'un pavillon de services et de sentiers thématiques** au parc Riverain pour l'information et la sensibilisation aux enjeux reliés au lac Saint-Augustin